



« Quel avenir pour les ensembles et paysages patrimoniaux ? »

Colloque virtuel organisé par l'Ordre des architectes du Québec, en collaboration avec l'Association des architectes paysagistes du Québec

Compte rendu de la matinée « Le patrimoine de demain »

Jeudi 19 novembre 2020, de 9 h à 12 h 40

9 h à 10 h

Table ronde : Enseigner le patrimoine

- Claudine Déom, professeure, École d'architecture, Université de Montréal
- Odile Roy, architecte et professeure invitée, École d'architecture, Université Laval
- Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal

Le patrimoine n'est pas suffisamment enseigné, constatent d'une même voix les trois panélistes. À l'École d'architecture de l'Université Laval, les étudiants suivent un cours obligatoire sur ce thème au premier cycle. Comme le fait remarquer Odile Roy, l'École occupe l'ancien édifice du Petit Séminaire de Québec, dans le Vieux-Québec, où « les étudiants baignent dans le patrimoine ». Mais à l'Université de Montréal, les cours sur le patrimoine sont optionnels à l'École d'architecture comme à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage.

À l'ère du développement durable, la conservation du patrimoine devrait pourtant être promue.

« Le patrimoine, c'est la réhabilitation d'un lieu existant. On est dans une époque charnière pour faire ce lien », affirme Claudine Déom. Nicole Valois suggère d'aller plus loin pour « faire le lien entre la dimension culturelle, celle des gens dans leur milieu, et la dimension naturelle ou environnementale d'un patrimoine paysager ».

Cette approche conduit, selon Claudine Déom, à une définition plus vaste et plus inclusive du patrimoine. Cette définition élargie ouvre la voie à un plus grand potentiel d'intervention.

Elle appelle aussi à une retenue dans l'intervention, ce que les étudiants peuvent voir comme le contraire du geste créatif traditionnellement associé à l'architecture. « Il faut mettre le design à l'arrière, enseigner le non-projet. L'humilité ne fait pas toujours partie de la pratique des architectes : elle n'est peut-être pas assez enseignée », reconnaît Claudine Déom. Mais une telle retenue devient plus naturelle lorsqu'on change d'échelle et que l'on prend en compte le paysage, en allant à la rencontre des gens qui vivent dans ce paysage.



Odile Roy souligne que le patrimoine tel que les experts le conçoivent et tel que la communauté l'envisage sont deux visions qui ne reposent pas sur les mêmes valeurs. Le défi consiste donc à concilier ces deux systèmes de valeurs. Les étudiants doivent développer cette capacité d'écoute. C'est justement l'objectif que Nicole Valois poursuit en confiant aux étudiants des projets réels impliquant la communauté, afin que ces futurs professionnels comprennent l'attachement des gens à leur quartier. Quand on leur donne les clés pour comprendre le patrimoine, les étudiants développent un réel intérêt pour sa conservation, observe Nicole Valois.

10 h 15 à 11 h 15

Table ronde : La relève et le patrimoine

- Maxime Nadon-Roger, candidat à la maîtrise simultanée en architecture et design urbain, École d'architecture de l'Université Laval
- Louis-Philippe Rousselle-Brosseau, architecte paysagiste et chargé de projets, Coopérative Les Mille Lieux
- Hélène Santoni, chargée de projets, responsable du développement, Passerelles – Coopérative en patrimoine

Hélène Santoni tient son intérêt pour le patrimoine de son père, qui travaillait aux archives de la Ville de Strasbourg, une ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aujourd'hui, elle mène des projets de recherche et de mise en valeur du patrimoine au sein de Passerelles, une coopérative en patrimoine dont elle est l'une des fondatrices.

Louis-Philippe Rousselle-Brosseau a grandi en milieu rural et était intrigué par les noms de lieux comme « la grosse roche ». À son arrivée en ville, pour les études, il s'est trouvé confronté à une vision urbaine qui considérait les paysages agricoles comme des non-lieux. « Pourtant, il y a beaucoup de richesse dans la toponymie et la manière d'occuper un territoire », estime-t-il. C'est ce qu'il veut promouvoir au sein de la coopérative Mille Lieux, dont il est l'un des fondateurs.

Quant à Maxime Nadon-Roger, son intérêt pour le patrimoine s'est construit pendant ses études, en particulier au fil de ses travaux de maîtrise portant sur le patrimoine industriel des pâtes et papiers.

Dans leur pratique, Hélène Santoni et Louis-Philippe Rousselle-Brosseau ont pour principe de rencontrer les habitants des lieux. « Capter la vision des gens, c'est la base d'un processus d'étude patrimoniale. Le patrimoine, ce n'est pas seulement la vision du passé, c'est aussi savoir ce que les gens veulent en faire », soutient Hélène Santoni. « On insiste toujours auprès des clients pour mener des enquêtes [auprès de la population locale] afin de comprendre les paysages », complète Louis-Philippe Rousselle-Brosseau.



Pour Hélène Santoni, « le patrimoine gagnerait à être mieux connu des autres disciplines. Les experts en patrimoine ont du mal à se faire reconnaître, même quand ils ont une maîtrise spécialisée en patrimoine. Les architectes qui interviennent dans un cadre bâti [patrimonial] n'ont pas toujours les connaissances et les outils d'analyse pour bien agir ».

De son côté, Louis-Philippe Rousselle-Brosseau émet le souhait que la gestion du patrimoine soit décentralisée; que le ministère de la Culture et des Communications transfère aux municipalités davantage de pouvoir en cette matière. Il déplore que les municipalités disposent actuellement de peu d'autorité et de moyens pour protéger et mettre en valeur leur patrimoine, alors qu'elles sont au cœur des paysages.

Maxime Nadon-Roger invite quant à lui à « voir le patrimoine comme quelque chose de non renouvelable et à l'habiter pour qu'il perdure ».

11 h 30 – 12 h 30

Table ronde : Un trait dans le paysage – Créer le patrimoine de demain

- Pierre Corriveau, président, Ordre des architectes du Québec
- Sylvie Lagueux, architecte paysagiste senior et gestionnaire de projets
- Éric Pelletier, architecte, associé principal création, Lemay
- Peter Soland, designer urbain, associé fondateur, civiliti

« Celui qui construit aujourd'hui sera jugé dans 50 ans. Le geste doit donc être juste et équilibré », déclare d'emblée Éric Pelletier. L'architecte donne l'exemple du Chalet du Sommet de Bromont, qu'il a conçu comme « un trait sur le paysage qui accentue le profil de la montagne sans la dominer ». La réflexion avait été menée à l'échelle du paysage et de la nature que le geste architectural ne devait pas dénaturer.

La sobriété était aussi la ligne directrice du projet de rénovation de la promenade du canal Rideau, à Ottawa. Sylvie Lagueux décrit l'aménagement des huit stations d'interprétation, à l'aide des matériaux du milieu, et la façon dont le mobilier devait s'intégrer au parcours sans nuire à la circulation des nombreux cyclistes et piétons qui fréquentent la promenade.

La recherche du juste geste peut même mener à un « projet de non-construction », explique Peter Soland. Ce fut le cas lors de l'étude du paysage urbain sur la colline parlementaire, à Québec, qui a conduit à la reconnaissance de la valeur d'une brèche urbaine.

Pour qu'un projet vieillisse bien et que la population se l'approprie, les architectes doivent établir une relation authentique avec le milieu et comprendre celui-ci, poursuit Éric Pelletier. Pour Peter Soland, c'est l'écoute des citoyens qui permet de saisir l'intelligence collective d'un lieu et qui aboutit à des projets enracinés.



Il y a toutefois un équilibre à trouver. « La population connaît le contexte, mais c'est au professionnel de travailler avec la compréhension de ce contexte pour concevoir un projet harmonieux », nuance Pierre Corriveau. « Les professionnels sont là pour moduler la compréhension. On a la responsabilité de naviguer entre la commande et les besoins collectifs », acquiesce Éric Pelletier.

12 h 30 – 12 h 40

Mot de clôture

- Pierre Corriveau, président de l'Ordre des architectes du Québec

Pierre Corriveau résume le colloque en quatre mots-clés :

1. **Savoir** : compréhension et connaissance afin de savoir intervenir ;
2. **Pouvoir** : les professionnels doivent être sollicités afin de pouvoir intervenir avec des outils de qualité ;
3. **Vouloir** : il faut aimer les paysages pour vouloir les préserver ;
4. **Devoir** : l'État a un devoir d'exemplarité et de réglementation.